

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (SNDEL)

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Sur une superficie de 1 030 700 km² aux deux tiers désertiques, la Mauritanie est peuplée en 2016 de 3.81 millions d'habitants dont 50.7% de femmes, et avec une part élevée de moins de 20 ans (56%). Le taux de sédentarisation est passé de 63,6% en 1977 à 98,1% en 2013 et Nouakchott, la capitale, abrite, de nos jours, plus de 27% de la population totale du pays. Malgré cette forte sédentarité, le taux de ruralité est encore élevé (52%). Par ailleurs, les projections font ressortir que la Mauritanie devrait devenir un pays majoritairement urbain vers 2025. A cet horizon, la population compterait 4.690.927 habitants et atteindra 5.278.457 habitants en 2030.

Sur le plan administratif, on dénombre, aujourd'hui, 15 Wilayas dont trois à Nouakchott, 55 Moughataa et 219 communes.

Au plan social, la pauvreté, même si son incidence a baissé passant d'environ 51% à 31% entre 1996 et 2014, demeure importante et en deçà des objectifs fixés aussi bien dans le CSLP (25%) que dans les OMD (28%). Sur le plan spatial, l'analyse de l'incidence de la pauvreté permet de distinguer quatre groupes des Wilayas :

- Le groupe de Wilaya très pauvres avec un taux de pauvreté supérieur à 40% : Guidimagha (49.1%), Tagant (49%), Assaba (43.5%) et Brakna (43.3%). Il abrite à lui seul 41,4% des pauvres du pays ;
- Le groupe des Wilaya assez pauvres avec des indices de pauvreté compris entre 30% et 40% : Hodh El Gharbi (39.2%), Gorgol (38.2%), Adrar (36.9%) et Trarza (32.2%). Il renferme 32,0% des pauvres du pays ;
- Les Wilayas où le taux de pauvreté est compris entre 20% et 30% : Hodh El Chargui (28.3%) et Inchiri (23.7%) ;
- Les Wilayas où le taux est inférieur à 20% : Tirs Zemmour (18.9%), Nouadhibou (14.8%) et Nouakchott (14.4%).

Le chômage qui est estimé à 12,85% en 2014 au niveau national contre 10,10% en 2012 est un phénomène plus urbain (17,22%) que rural (6,90%). Le chômage des femmes (19,28%) est plus élevé que celui des hommes (9,92%). Les jeunes (14-34 ans), avec un taux de chômage de 21,01% en 2014, sont plus concernés par le phénomène que les personnes âgées entre 35 et 64 ans (3,44%). Le chômage des jeunes en milieu urbain est particulièrement prononcé (27,43% contre 11,32% en milieu rural). Sur le plan spatial, ce chômage des jeunes touche principalement les grands centres urbains comme Nouadhibou (34,64%) et Nouakchott (31,62%)

Sur le plan économique, Les données montrent, en termes de PIB nominal, une prépondérance du secteur tertiaire (40.4 %) suivi dans l'ordre par le secondaire (28.1 %) et le primaire (24.1 %). L'économie informelle demeure importante. Elle représenterait près de 40% du PIB et les actifs

occupés par le secteur informel représenteraient environ 86,5% de la population occupée ayant l'âge légal de travail. Elle est concentrée en trois domaines principaux à savoir le commerce, les services et les activités de transformation.

Le PIB par tête d'habitant est estimé à 1243 USD courants ce qui a eu pour conséquence de faire passer le pays de statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Sur le plan économique, le pays est globalement confronté à plusieurs défis, notamment la vulnérabilité de la croissance économique face aux chocs extérieurs, la diversification du système productif pour atténuer cette vulnérabilité, les insuffisances en matière d'infrastructures de transport, le dysfonctionnement des institutions publiques, la gestion des dépenses publiques et le manque de compétitivité du secteur privé.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui constitue, désormais, le cadre de référence des politiques et stratégies de développement visant à traduire la vision du pays à l'horizon 2030. Cette stratégie est déclinée suivant trois leviers correspondant, chacun, à l'une des principales orientations retenues : (i) Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et (iii) Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Dans le prolongement de l'adoption, en 2010, de la déclaration de politique nationale de décentralisation et de développement local, le troisième levier de la SCAPP met l'accent sur la nécessité du renforcement de la déconcentration, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, à travers, notamment, une régionalisation effective des ressources et des pouvoirs. De plus, il fait référence au développement économique local comme instrument d'intégration et de stabilisation socio-économique dans une logique de construction et valorisation des potentialités des territoires menées par les acteurs locaux.

Par ailleurs, en application de la réforme constitutionnelle issue du référendum du 05 août 2017, le gouvernement a adopté la loi organique relative à la régionalisation (ressort, organisation, compétences, mode de gestion et ensemble des règles régissant l'action de la région) et s'est attelé dans le PAGOURDEL¹, à la rédaction des projets de décrets d'application qu'elle nécessite. De plus, il a finalisé, en 2018, une stratégie de décentralisation et de développement local (SNDDL).

Néanmoins, si des importantes avancées ont été notées dans les aspects institutionnels, socio-politiques, sociaux et techniques de la décentralisation amorcée dès le milieu des années 80, cette dernière demeure handicapée par l'absence d'un cadre intégré et cohérent, la non effectivité du transfert de compétences, l'absence de ressources financières conséquentes, les faibles capacités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, l'insuffisance du niveau de formation des élus locaux, une faible coordination interinstitutionnelle entre les différents acteurs et niveaux, des inégalités du genre, une allocation et intégration des ressources et programmes peu efficiente, des déséquilibres de développement, une faible exploitation des potentiels économiques locaux...

¹ Le PAGOURDEL s'articule autour de trois composantes essentielles : (i) Renforcer l'échelon régional dans un système de gouvernance territoriale multi - acteur et multi - niveau aligné à la localisation des ODD ; (ii) Piloter la mise en place d'un cadre stratégique et opérationnel pour le DEL et (iii) Renforcer le dispositif de suivi et d'évaluation des activités de développement au niveau régional. Il est caractérisé par l'introduction et la mise en œuvre d'instruments et mécanismes concrets, bâtis sur les acquis du programme ART GOLD et le potentiel d'accès aux bonnes pratiques à l'échelle régionale et internationale dans le cadre des réseaux de l'initiative ART International du PNUD.

En outre, la faible promotion du DEL n'a pas permis une véritable décentralisation économique, source d'autonomisation des territoires et de redistribution des pouvoirs entre le niveau central et le niveau territorial.

Cette décentralisation économique aurait pu, en effet, permettre aux territoires de mieux contribuer au renforcement de la compétitivité nationale et aux collectivités territoriales d'être moins dépendantes financièrement de l'Etat et ainsi, d'être mieux outillées afin d'assurer la délivrance de services publics locaux de qualité.

C'est dans ce contexte général d'où il ressort nettement, qu'à l'avenir, le rôle des régions sera économique, et dans le prolongement des orientations de la SCAPP, que le gouvernement entreprend de réaliser, dans le PAGOURDEL, une Stratégie Nationale de Développement Economique Local (SNDEL).

II. OBJET

En tant que démarche volontariste et structurée, et aux termes de la déclaration finale du 3^{ème} forum mondial du développement économique local, le DEL constitue aujourd'hui « un ensemble consolidé de pratiques et d'outils divers et largement appliqués visant à élargir les opportunités liées à l'égalité de revenus et au travail décent, grâce à une meilleure gouvernance économique basée sur une planification stratégique et des processus de partenariat menés localement. »

C'est donc un processus au moyen duquel des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile coopèrent pour créer des conditions favorables à la croissance économique et à la création d'emploi.

L'objet de la SNDEL est de définir une vision partagée et un cadre stratégique normatif et institutionnel favorable au DEL comme une approche spécifique devant permettre la localisation des ODD à travers des cadres de gouvernance et coopération renforcés et intégrés à l'échelle nationale, régionale et territoriale.

Il s'agit, fondamentalement, de disposer, d'une part, d'un mécanisme de référence qui clarifie la vision de la politique de décentralisation et de développement local et d'un instrument décentralisé de financement et des outils/dispositifs techniques et opérationnels qui fixent les mesures appropriées pour créer les conditions d'un développement économique et social durable au niveau des régions et territoires, d'autre part. Ceci permettra aux niveaux régional et local d'être mieux outillés pour être à même de faire face aux défis économiques qui les assaillent².

Axée sur le renforcement et le développement de l'économie et de la capacité locales en mettant l'accent sur les investissements structurants à haute intensité de main d'œuvre, la création et le développement des entreprises, les partenariats publics-privés, le renforcement des compétences et le développement de l'employabilité, la SNDEL doit permettre, particulièrement et entre autres, de :

- Appliquer un système de financement adapté au DEL ;
- Désenclaver les territoires et les systèmes productifs locaux ;
- Mettre en place des infrastructures de conditionnement et de valorisation des produits locaux ;
- Soutenir la promotion des produits locaux et l'investissement productif dans la valorisation des ressources et potentialités locales. Dans ce cadre, une attention spécifique doit être accordée au secteur privé dont le rôle en termes d'investissement des créneaux porteurs, de structuration des chaînes de valeur et de filières et de promotion des emplois locaux est déterminant ;

² Cf. Document officiel du PAGOURDEL, février 2017.

- Encourager l'émergence de grappes économiques ;
- Appuyer le renforcement des capacités des acteurs locaux (secteur privé, collectivités territoriales...) du point de vue de la valorisation des ressources et des potentialités locales ;
- Promouvoir les formations et les apprentissages ciblés sur les besoins économiques locaux ;
- Accompagner les collectivités territoriales en matière de stratégies de mobilisation des ressources, de réseautage, de collaboration et d'établissement de partenariats.

Cela se traduira par un renforcement de la décentralisation économique, de la croissance durable et inclusive et de la cohésion territoriale ainsi que la promotion de la participation et du dialogue local devant générer de meilleurs emplois et une meilleure qualité de vie.

III. METHODOLOGIE ET LISTE DES TACHES

La SNDEL sera menée sous la tutelle principale du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Sa méthodologie reposera sur une approche participative coiffée par un comité de pilotage qui impliquera les principales parties prenantes au niveau décideurs. Présidé par le MIDEC, ce comité comprendra les représentants des principaux ministères concernés tant au niveau central que régional, du secteur privé et de la société civile.

Le comité de pilotage se réunira au moins quatre fois pour : (i) orienter l'activité générale de la mission et valider les termes de références de la SNDEL, (ii) approuver la note conceptuelle comprenant la méthodologie et la feuille de route de sa mise en œuvre, (iii) valider le rapport provisoire et (iv) entériner le rapport définitif.

La SNDEL sera réalisée par un cabinet/bureau d'études expérimenté qui mobilisera une équipe de trois consultants nationaux ayant l'expérience et l'expertise similaires récentes. Lors de l'exercice, le cabinet/bureau d'études s'appuiera sur les membres du Comité de pilotage qui doivent s'impliquer activement dans la recherche et l'analyse des données et documents. Une implication des cadres du MIDEC et du MEF sera également recherchée tout au long de l'exercice.

Le cabinet/bureau d'études assurera également la liaison avec les parties prenantes comme l'administration territoriale, les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, les programmes et projets de développement local, les organisations de la société civile, le secteur privé et certaines communautés sélectionnées.

C'est à ce prix que la SNDEL pourra devancer et anticiper sur le développement des collectivités territoriales en leur servant de guide et de cadre de cohérence pour le développement humain durable au niveau régional.

La démarche méthodologique repose sur les quatre (04) étapes suivantes :

1. Etape de démarrage et de validation de la méthodologie (15 jours) : Pour les consultants, cette étape consistera à prendre connaissance des documents de base et faire une première prise de contact et des entretiens préliminaires avec les commanditaires de la mission et les acteurs stratégiques de la décentralisation et du développement économique local. Le résultat attendu à l'issue de cette phase est un cadrage clair de la mission à réaliser et une compréhension partagée des attentes des commanditaires de l'étude. Cela doit se traduire par la préparation et le partage d'une note présentant la conception, méthodologie, la feuille de route et le calendrier précis de déroulement de l'élaboration de la SNDEL. La qualité de la note conditionnera la qualité de la stratégie dans son ensemble et devra pour cela faire l'objet de la plus grande attention. Elle sera soumise à une réunion du Comité de Pilotage au plus tard vingt (20) jours après le démarrage des prestations.

Participeront à cette réunion, en plus des consultants, le PNUD et les membres du comité de pilotage. Cette réunion aura pour objet de : (i) confirmer la validation des TDR en particulier le cahier de charge de l'équipe des consultants recrutés ; (ii) discuter et valider la méthodologie, les principales analyses à effectuer et la structure proposée du rapport pour présenter les résultats ; (iii) identifier avec précision les données, rapports, informations et autres documents à collecter et (iv) valider la feuille de route et le chronogramme de mise en œuvre de la SNDEL et expliciter les dates de soumission du rapport provisoire et final. Cette note sera partagée pour revue et validation avec les représentants du MIDEDEC, MEF et le PNUD avant partage avec les autres participants à la réunion du Comité de Pilotage.

2. Etape de collecte de données, d'analyse et de rédaction (30 jours) : Rédaction, sur la base des données collectées, des entretiens réalisés et des modèles de stratégies et politiques du DEL adoptées dans d'autres pays, de la version provisoire du document de la SNDEL qui doit être claire, intégrée, intersectorielle, inclusive, réaliste et réalisable.

Le document comprendra, entre autres,

- Un sommaire ;
- Un résumé exécutif ;
- Une description de la méthodologie retenue ;
- Un état des lieux du DEL mettant en exergue les enjeux et les défis et débouchant sur une analyse SWOT ;
- Une vision stratégique à l'horizon 2030 ;
- Les buts et les objectifs de la stratégie ;
- Les grands axes de la stratégie explicitant les approches territoriales et les outils retenus ;
- Les priorités et les séquences de mise en œuvre ;
- Le rôle des parties prenantes notamment l'Etat, le secteur privé et la société civile ;
- Les risques de la stratégie ;
- Une matrice de mesures ;
- Des plans d'actions chiffrés dont l'un est prioritaire ;

- Un plan d'exécution récapitulant et systématisant l'ensemble des plans d'actions, programmes et projets retenus et indiquant les ressources budgétaires et humaines nécessaires à l'exécution de la stratégie.
- Un dispositif institutionnel de portage du développement économique local.
- Les modalités pratiques de suivi, d'évaluation et de révision de la stratégie.

3. Etape de restitution et validation de la SNDEL (15 jours)

Il s'agit de faire la restitution de la version provisoire de la stratégie dans le cadre d'assises qui seront organisées au niveau national et auxquelles prendront part toutes les parties prenantes.

Un projet de termes de référence sera élaboré par les consultants et soumis au comité de pilotage de la stratégie pour validation. Ils animeront les travaux et superviseront la rédaction des rapports finaux des ateliers et du rapport général des assises nationales.

Pour la préparation et l'animation des assises, les consultants disposeront d'une semaine. Ils auront, par la suite une semaine environ (08 jours) pour finaliser le rapport à la lumière des résultats des assises nationales.

Le rapport finalisé doit être assorti d'une présentation PowerPoint faisant ressortir les principaux messages de la SNDEL (15 diapositives maximum) à utiliser pour la dissémination aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Le comité de pilotage aura une semaine pour valider le rapport provisoire ou formuler des observations sur les préoccupations des participants aux assises non prises en compte par les consultants. Passé ce délai, le rapport est considéré comme validé. Mais en cas de réception desdites observations dans le délai, le consultant est tenu de répondre dans un délai d'une semaine, soit par la prise en compte des observations du comité de pilotage soit par une note technique expliquant les raisons de la non prise en compte desdites observations.

4. Etape de la dissémination de la SNDEL (15 jours) : Cette étape qui ne concerne pas le cabinet/bureau d'études est formée des éléments suivants :

- Edition et formatage de la SNDEL en une version finale, qui pourra être publiée et disséminée formellement ;
- Publication de la SNDEL (Arabe et Français) ;
- Organisation d'un atelier de dissémination de la SNDEL dans le pays et au-delà.

IV. LIVRABLES

- Une note méthodologique (méthodologie, feuille de route et calendrier de déroulement de de la SNDEL) ;
- Une version provisoire de la SNDEL ;
- Les termes de référence des assises nationales ;
- Les rapports des ateliers et le rapport général des assises nationales ;

- Une version finale de la SNDEL tenant compte des commentaires et suggestions reçues. Les versions doivent être établies en langue française sur supports papier (06 exemplaires) et électronique ;
- Une présentation PowerPoint (15 diapositives au maximum) explicitant les principaux messages de la SNDEL ;
- Une base de données regroupant toute la documentation et les données collectées.

V. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission qui sera réalisée par un bureau d'études expérimenté est de soixante (60) jours ouvrables. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2019.

VI. PROFIL DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Le bureau d'études retenu mettra à disposition une équipe pluridisciplinaire composée de trois experts de renommée et compétents en matière de conduite de ce genre d'exercice à savoir un économiste, un juriste et spécialiste en finances :

Le chef de mission Economiste devra :

- Avoir un diplôme universitaire (Bac +5 au moins) en sciences économiques ou tout autre domaine connexe ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 10 ans en matière d'analyse, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques en Mauritanie ayant trait à la gouvernance régionale, au développement économique local, à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gouvernance ;
- Avoir une solide expérience dans les domaines de la planification stratégique ;
- Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission ;
- Détenir d'excellentes dispositions en communication et une maîtrise des logiciels de base sur micro - ordinateur ;
- Posséder une bonne compréhension des questions genre et de l'intégration de la composante genre ;
- Justifier d'une expérience de travail avec les Nations Unies ;
- Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français. Une bonne maîtrise de l'Arabe et /ou de l'Anglais constitue un atout.

❖ **Le consultant juriste** devra :

- Avoir un diplôme universitaire (Bac +5 au moins) en droit public ou disciplines connexes ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 05 ans en matière d'analyse, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques en Mauritanie ayant trait à la gouvernance régionale, au développement économique local, à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gouvernance ;
- Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission ;
- Détenir d'excellentes dispositions en communication et une maîtrise des logiciels de base sur micro - ordinateur ;
- Posséder une bonne compréhension des questions genre et de l'intégration de la composante genre ;
- Justifier d'une expérience de travail avec les agences des Nations Unies ;
- Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français. Une bonne maîtrise de l'Arabe et /ou de l'Anglais constitue un atout.

❖ **Le consultant financier** devra :

- Avoir un diplôme universitaire (Bac +5 au moins) en administration (option finance), comptabilité et finance ou une équivalence reconnue ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 05 ans en matière d'analyse, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques en Mauritanie ayant trait à la gouvernance régionale, au développement économique local, à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gouvernance ;
- Posséder une connaissance approfondie des finances publiques locales ;
- Détenir d'excellentes dispositions en communication et une maîtrise des logiciels de base sur micro - ordinateur ;
- Posséder une bonne compréhension des questions genre et de l'intégration de la composante genre ;
- Justifier d'une expérience de travail avec les agences des Nations Unies ;
- Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français. Une bonne maîtrise de l'Arabe et /ou de l'Anglais constitue un atout.

VII. CALENDRIER DE LA SNDEL

ETAPES	PRINCIPALES ACTIVITÉS	DURÉE	COMMENTAIRES
1	Démarrage et validation de la méthodologie	0.5 mois	A compter de la signature du contrat.
2	Collecte des données	01 mois	Activités pour partie menées en parallèle.
	Analyse et rédaction (Rapports et présentation PowerPoint).		
3	Etape de restitution et validation de la SNDEL	0.5 mois	-
4	Dissémination de la SNDEL	0,5 mois	Etape qui ne concerne pas les consultants

VIII. GRILLE D'EVALUATION

Le choix des consultants sera opéré sur la base des grilles d'évaluation suivante :

RESUME DES FORMULAIRES D'EVALUATION DE LA SOUMISSION TECHNIQUE		COEFFICIENT DE PONDERATION DE LA NOTE	POINTS MAXIMUM
1.	Expertise du Cabinet/ Bureau	30 %	30
2.	Méthodologie, approche et planning de travail	30 %	30
3.	Qualification du Personnel / Equipe	40 %	40
TOTAL GENERAL			100

EVALUATION DE LA SOUMISSION TECHNIQUE FORMULAIRE 1		NOMBRE DE POINTS MAXIMUM
1.1	Réputation du cabinet/bureau (au moins 10 ans d'existence ; déduire 1 point pour chaque année en moins)	11
1.2	Expérience avérée de minimum 5 ans dans la réalisation des études décrites dans les termes de référence (déduire 0,5 point pour chaque membre sous qualifié)	7
1.3	Nombre d'études similaires réalisées de façon satisfaisante, y compris l'ampleur et le montant de chacune d'elles (au moins 3 ; déduire 2 points pour chaque étude en moins)	7
1.4	Expérience de travail avec les Agences des Nations Unies (ASNU) ; déduire 1,5 point pour chaque expérience en moins).	5
SOUS - TOTAL 1		30

EVALUATION DE LA SOUMISSION TECHNIQUE FORMULAIRE 2		NOMBRE DE POINTS MAXIMUM
2.1	Dans quelle mesure le Soumissionnaire comprend-il bien la tâche ?	5
2.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	5
2.3	Le cadre conceptuel proposé est-il approprié pour la tâche ?	5
2.4	Le champ de la tâche est-il bien défini et correspond-il à la mission ?	5
2.5	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ? y'a-t-il un planning détaillé ?	10
SOUS – TOTAL 2		30

EVALUATION DE LA SOUMISSION TECHNIQUE FORMULAIRE 3		NOMBRE DE POINTS MAXIMUM
A. CHEF DE MISSION ECONOMISTE		16
	Un diplôme de Bac+5 en Economie	3
	Justifier d'une expérience d'au moins 10 ans	3
	Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission	3
	Disposer d'une solide expérience dans les domaines des politiques publiques en matière de gouvernance et de de la planification stratégique, d'excellentes qualités rédactionnelles, d'aptitudes en communication avec la prise en compte de la dimension genre	4
	Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français.	1
	Posséder une expérience avec les agences du système des Nations Unies	1
	Maitriser l'outil informatique	1

B. CONSULTANT JURISTE		12
	Un diplôme de Bac+5 en droit public	2
	Justifier d'une expérience d'au moins 05 ans dans le développement participatif	2
	Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission	2
	Disposer d'une solide expérience dans les domaines des politiques publiques en matière de gouvernance, d'excellentes qualités rédactionnelles, d'aptitudes en communication avec la prise en compte de la dimension genre	3
	Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français.	1
	Posséder une expérience avec les agences du système des Nations Unies	1
	Maitriser l'outil informatique	1
C. CONSULTANT FINANCIER		12
	Un diplôme de Bac+5 en finance	2
	Justifier d'une expérience d'au moins 05 ans dans le développement participatif	2
	Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission	2
	Disposer d'une solide expérience dans les domaines des politiques publiques en matière de gouvernance, une connaissance solide des finances publiques locales, d'excellentes qualités rédactionnelles, d'aptitudes en communication avec la prise en compte de la dimension genre	3
	Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français.	1
	Posséder une expérience avec les agences du système des Nations Unies	1
	Maitriser l'outil informatique	1
SOUS – TOTAL 3 (A+B+C)		40

NB :

- ***Seront jugées qualifiées, les dossiers qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points, cette note technique sera pondérée à 70%. Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les propositions financières seront examinées et les offres financières comparées. Le contrat sera attribué au consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).***
- ***Le PAGOURDEL est engagé à promouvoir et respecter la diversité en matière du genre, nationalité et culture. Les membres des groupes minoritaires, marginalisés, autochtones et des personnes handicapées sont fortement encouragés à postuler. /***